

► AGENT DE L'ÉTAT

Toute personne chargée d'une mission dans une administration publique.

► ARRÊTÉ MUNICIPAL

C'est une décision administrative unilatérale prise par le Maire ou son représentant. Cette décision, transmise au Préfet ou au Sous-préfet, est exécutoire de plein droit après avoir été publiée, affichée, ou notifiée aux personnes concernées.

► CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES

C'est une juridiction administrative financière qui exerce dans chaque région française. Indépendante, elle est chargée de vérifier les comptes des collectivités territoriales et de juger les éventuels conflits relatifs à ces comptes.

► CITOYENNETÉ

La citoyenneté est le fait pour une personne, pour une famille ou pour un groupe, d'être reconnu comme membre d'une cité (aujourd'hui d'un État) nourrissant un projet commun auquel ils souhaitent prendre une part active.

La citoyenneté comporte des droits civils et politiques et des devoirs civiques définissant le rôle du citoyen dans la cité et face aux institutions. Au sens juridique, c'est un principe de légitimité :

- Un citoyen est un sujet de devoir.
- La citoyenneté ne doit pas être confondue avec la nationalité.

► COHABITATION

Situation dans laquelle le Président de la République et le gouvernement appartiennent à des tendances politiques opposées.

► COLLECTIVITÉ

Qualité, caractère de ce qui est collectif / ensemble de personnes ayant des intérêts communs, au minimum le fait d'habiter un même lieu / personne morale d'une division administrative.

► COLLÈGE ÉLECTORAL

Le collège électoral désigne un groupe de personnes restreint ayant les mêmes qualités et participant à une élection. Les membres de ce groupe peuvent être désignés ou élus.

► COMÉMORATION

Cérémonie à la mémoire d'une personne ou d'un événement. C'est une cérémonie officielle organisée

pour conserver la conscience nationale d'un événement de l'Histoire collective.

► COMMUNE

La commune est une collectivité publique et politique, administrée par le Conseil Municipal, sous la direction du Maire. Elle est constituée d'une zone géographique clairement définie, qui est, en règle générale, une ville ou un village.

► CONSEIL MUNICIPAL.

Le Conseil municipal est l'assemblée d'élus qui est chargée de gérer les affaires d'une commune. Les conseillers municipaux sont les personnes qui siègent au Conseil municipal. Ils sont élus au suffrage universel direct pour un mandat de 6 ans renouvelable indéfiniment.

► CONSTITUTION RÉPUBLICAINE

Une constitution est la loi fondamentale d'un État qui définit les droits et les libertés des citoyens ainsi que l'organisation et la séparation des pouvoirs politique, législatif, exécutif, judiciaire. Elle précise l'articulation et le fonctionnement des différentes institutions qui composent l'État (Conseil constitutionnel, Parlement, gouvernement, administration...).

La constitution se situe au sommet du système juridique de l'État dont elle est le principe suprême. Toutes les lois, décrets, arrêtés et traités internationaux doivent être conformes aux règles qu'elle définit. Elle peut prendre la forme d'un texte unique ou d'un ensemble de lois. Une constitution est en général élaborée par une Assemblée Nationale (pouvoir constituant originaire) réunie spécialement pour cet objectif. Elle est révisée par le pouvoir constituant dérivé ou institué (prévu par la Constitution).

► COUR D'ASSISES

Juridiction compétente pour juger les crimes. Elle est composée de 3 juges professionnels et de 6 jurés (une cour par département).

► DÉCENTRALISATION

Depuis la Loi Deferre du 2 mars 1982, système dans lequel une collectivité territoriale ou un service public s'administrent eux-mêmes sous le contrôle de l'État.

► DÉLIBÉRATION

La délibération est l'action de délibérer, de discuter, de débattre entre plusieurs personnes, de se concerter pour prendre une décision, une résolution ou résoudre un problème.

On appelle «délégation», le débat et l'examen d'une question qui précèdent une décision au sein d'une assemblée, d'un conseil, d'une instance décisionnelle, etc. Elle permet une confrontation des points de vue dans le but de trancher un problème ou un choix difficile.

► DÉMOCRATIE

Régime politique, système de gouvernement dans lequel le pouvoir est exercé par le peuple, par l'ensemble des citoyens.

► DÉPUTÉ

Il est un représentant du peuple élu au suffrage universel. Il siège à l'Assemblée Nationale, dans l'une des deux chambres du Parlement. Il participe au travail législatif. Ils sont 577 en France.

► DISSOLUTION PARLEMENTAIRE

Mettre fin prématurément au mandat d'une chambre du Parlement.

► ÉLECTION CANTONALE

L'élection cantonale est une consultation électorale permettant d'élire les conseillers généraux qui siègent au Conseil général, c'est-à-dire au département.

► ÉLECTION RÉGIONALE

L'élection régionale en France est une consultation électorale permettant d'élire les conseillers régionaux qui siègent au Conseil régional.

► ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE (EPCI)

Ce sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ». Ils sont soumis à des règles communes, homogènes et comparables à celles de collectivités locales. Les communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes, syndicats d'agglomération nouvelle, syndicats de communes et les syndicats mixtes sont des EPCI.

► ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL (EPT)

C'est une nouvelle structure administrative, ayant le statut établissement public de coopération intercommunale, créé en 2016 dans le cadre de la création de la Métropole du Grand Paris au sein de Paris et des trois départements de la petite couronne

► ÉTAT CIVIL

Mot avec un double sens :

- Il désigne la situation d'une personne : nom, nationalité, adresse.
- Il désigne le service public chargé de dresser les actes de naissance, de mariage et de décès.
- Il existe depuis 1539.

► JUGE

Magistrat qui remplit une fonction de jugement dans un litige opposant différentes parties, dans le cadre d'une procédure aboutissant au procès.

► JURIDICTION

Désigne un tribunal pris en tant que service public de l'État ayant pour fonction de juger les différends qui lui sont déférés. La juridiction d'un tribunal, c'est l'étendue territoriale de sa compétence.

► JURISPRUDENCE

Source du droit qui rassemble les décisions de justice relatives à une question juridique donnée.

► LÉGISLATION

Ensemble des lois qui fixent les règles.

► LISTE D'ÉMARGEMENT

Lors d'une élection, la mairie doit fournir au bureau de vote une liste d'émargement qui lui permettra d'identifier et de faire signer les votants. Les électeurs doivent, conformément au droit commun électoral, apposer leur signature sur la liste d'émargement après avoir voté.

► MAGISTRAT

Le magistrat est un fonctionnaire du ministère de la Justice. Il existe une distinction fondamentale entre les magistrats du siège, juges indépendants du pouvoir, et les magistrats du parquet, les procureurs qui représentent la société.

► MAIRE

Il est le représentant officiel de tous les habitants d'une commune.

► MANDAT ÉLECTORAL

Un mandat électoral est une fonction, une charge dans une assemblée, confiée de manière temporaire par des électeurs à une personne élue afin qu'elle agisse par délégation en leur nom.

► MARIAGE CIVIL

C'est un acte juridique, authentifié par une déclaration officielle effectuée auprès d'un officier public. Le mariage civil est une union légale entre deux personnes, les époux.

► MÉTROPOLE

La métropole est un nouvel outil de gouvernance des grandes aires urbaines de plus de 500 000 habitants. Cette nouvelle catégorie de groupement de communes vise à donner aux grandes agglomérations qui le souhaitent un statut mieux adapté et plus intégré. La métropole bénéficiera de transferts de compétences de la part des départements et des régions (développement économique, transports, éducations...) et l'État pourra leur confier des grands équipements et infrastructures. Dotée de compétences plus importantes et intégrées que les actuelles communautés urbaines, la métropole facilitera le développement économique, social et culturel de l'aire urbaine et améliorera sa compétitivité et son attractivité.

► MINISTRE

Agent du gouvernement à la tête d'un ministère ou d'un secteur d'un ministère ; il existe des Ministres, des Ministres d'États, des Ministres délégués et des secrétaires d'État. Les Ministres forment l'ensemble du conseil des Ministres.

► NOMENCLATURE

Ensemble des termes propres à un art, à une science, à une technique, strictement définis et classés ; méthode de classification de ces termes (Nomenclature biologique, chimique, de Linné...).

► OFFICIER DE POLICE

L'Officier de Police Judiciaire est un membre de la police judiciaire.

Il s'agit pour l'essentiel de fonctionnaires de police ou de gendarmerie ayant un certain grade mais les Maires ont également la qualité d'Officier de Police Judiciaire. L'Officier de Police Judiciaire reçoit les plaintes et dénonciations, il procède aux enquêtes de police (enquêtes de flagrance et enquêtes préliminaires) et agit également sur délégation du Juge d'instruction (commission rogatoire et mandat).

L'OPJ est parfois seul compétent pour effectuer certains actes, il en est ainsi notamment du placement en garde à vue (Articles 16 et suivants du Code de procédure pénale).

► OFFICIER D'ÉTAT CIVIL

Personne en charge de porter sur le registre d'État civil les événements prévus par la loi (acte de naissance, mariage et décès). En France, ce sont essentiellement les Maires et leurs adjoints.

► PACTE CIVIL DE SOLIDARITÉ (PACS)

Il est défini comme une convention entre deux personnes physiques majeures, de sexe différent ou de même sexe souhaitant organiser leur vie commune. De son côté le concubinage est défini pour la première fois dans notre législation comme une union caractérisée par une vie commune présentant un caractère de stabilité et de continuité entre deux personnes qui vivent en couple. Dans son arrêt du 8 mars 2017 la Première Chambre civile a précisé que la conclusion d'un pacte civil de solidarité lié à la reconnaissance de l'existence d'une vie commune et à l'absence de tout empêchement légal. (1^{ère} Chambre civile 8 mars 2017, pourvoi n°16-18685, Légifrance).

► PARITÉ

Égalité entre les personnes / État de ce qui est pair, c'est-à-dire divisible entre deux moitiés. La parité d'un nombre.

► PARQUET

Groupe des magistrats (procureur de la République et substituts) chargés de requérir l'application de la loi.

► PARRAINAGE CIVIL

Il n'est prévu par aucun texte. Il n'a pas de valeur légale et ne lie pas les parrains et/ou marraines par un lien contractuel. L'engagement qu'ils prennent de suppléer les parents, en cas de défaillance ou de disparition, est symbolique. Il s'agit d'un engagement moral d'ordre purement privé.

► PAVOISEMENT

Hisser le pavois, décorer de drapeaux un édifice.

► PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

C'est un document fixant les normes de planification de l'urbanisme pour une commune ou un groupement de communes. Le PLU établit ainsi les principales règles applicables à l'utilisation du sol sur un territoire déterminé. Il est élaboré par la commune ou l'EPCI (en cas de groupement de communes). Après son élaboration, le PLU peut éventuellement être révisé ou modifié. Suite à une loi de décembre 2000, le PLU a succédé à l'ancien plan d'occupation des sols (POS).

► PLURINOMINAL

Le scrutin plurinominal est un système électoral dans lequel plusieurs personnes sont élues lors d'un même scrutin... Un scrutin proportionnel de liste, dans lequel les sièges sont répartis entre les listes proportionnellement au nombre de voix obtenues, est par définition un scrutin plurinominal.

► PRÉFET

Haut fonctionnaire représentant l'État dans un département (Préfet de département) ou dans une région (Préfet de région).

► PREMIER MINISTRE

Il est à la tête du pouvoir exécutif (Gouvernement) composé de l'ensemble des Ministres.

► PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Il est le chef de l'État et le chef des armées. Il possède la plus haute fonction du pouvoir exécutif.

► PROCUREUR

Représentant du ministère public, chargé de la poursuite en justice.

► PROMULGATION

Publier officiellement une loi et la rendre ainsi exécutoire.

► QUORUM

Nombre minimum de membres qui doivent être représentés dans une assemblée pour que celle-ci puisse valablement délibérer et prendre une décision.

► RECENSEMENT

Opération statistique de dénombrement d'une population.

► RÉQUISITION

Ordre donné par une autorité à une personne ou une collectivité de lui remettre certains biens ou de lui rendre certains services.

► RÉPUBLIQUE

Forme de gouvernement dans laquelle les gouvernants sont désignés par le peuple.

► RESSORTISSANT COMMUNAUTAIRE

Personne qui a la nationalité d'un état membre de l'Union européenne.

► SCRUTIN

Manière de recueillir, dans une urne, dans une boîte, les suffrages par des billets pliés ou de petites balles, ce qui empêche que ceux qui donnent leur voix, pour ou contre, ne soient identifiés.

► SÉNATEUR

Il est un représentant des collectivités territoriales élu par les grands électeurs (conseillers municipaux, conseillers généraux et régionaux, députés). Il siège au Sénat, une des deux chambres du Parlement. Il participe au travail législatif.

► SERVICE CIVIQUE

Il a pour objet de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale et offre à toute personne volontaire l'opportunité de servir les valeurs de la République et de s'engager en faveur d'un projet collectif en effectuant une mission d'intérêt général auprès d'une personne morale agréée.

► SUFFRAGE INDIRECT

Le suffrage indirect est un système d'élection dans lequel les électeurs ne choisissent pas eux-mêmes la ou les personnes (ou le parti politique) qu'ils souhaitent voir élus, mais élisent des personnes qui font ce choix. Ainsi, le corps électoral désigne un collège restreint de personnes élues (appelées en général les grands électeurs), qui élisent à leur tour le ou les représentants (par exemple les sénateurs en France ou le Président de la République aux États-Unis).

► SUFFRAGE UNIVERSEL DIRECT

Le suffrage universel, principe d'expression de la volonté populaire, est le vote de l'ensemble des citoyens. Il est effectué sur un mode direct lorsque le collège électoral désigne directement son ou ses représentants.

► TRAITÉ DE MAASTRICHT

Signé le 7 février 1992 et entré en vigueur le 1^{er} novembre 1993. Le présent traité marque une nouvelle étape dans les processus créant une union sans cesse plus étroite entre peuples de l'Europe, dans laquelle les décisions sont prises le plus près possible des citoyens. L'Union se donne pour objectifs:

- de promouvoir un progrès économique et social équilibré et durable, notamment par la création d'un espace sans frontières intérieures, par le renforcement de la cohésion économique et sociale et par l'établissement d'une union économique et monétaire comportant, à terme, une monnaie unique

- d'affirmer son identité sur la scène internationale, notamment par la mise en œuvre d'une politique étrangère et de sécurité commune, y compris la définition à terme d'une politique de défense commune, qui pourrait conduire, le moment venu, à une défense commune.
- de renforcer la protection des droits et des intérêts des ressortissants de ses états membres par l'instauration d'une citoyenneté de l'Union.
- de développer une coopération étroite dans le domaine de la justice.

► TRIBUNAL ADMINISTRATIF

C'est une juridiction du premier degré de l'ordre administratif. Elle résout les litiges opposant les personnes privées (particuliers, sociétés privées, associations...) à des collectivités publiques ou opposant des collectivités publiques entre elles.

► URBANISME

Art, science et technique de l'aménagement rationnel des villes et des campagnes. Ensemble des mesures prises pour orienter et contrôler l'affectation et l'utilisation des sols.